

PROTÉGER • PRÉSERVER • PROFITER

Info APEL3M

Bulletin d'information pour le riverain du lac Trois-Milles

Été 2020

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| MOT DU PRÉSIDENT | 2 |
| PLAN D'ACTION 2020 | 2 |
| PRÉSENTATION DE NOTRE STAGIAIRE | 3 |
| RETOUR SUR LE PROJET DE L'ÉTÉ 2019 | 4 |
| L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 | 4 |
| RÉSUMÉ DE L'AGA 2019 | 5 |
| RÈGLEMENT NO 2019-07 SUR LES NUISANCES ... | 5 |
| RAPPORT COMPTABLE 2019 | 5 |
| SOYONS ENGAGÉS DANS LA PROTECTION DES COURS D'EAU | 6 |
| MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE CONTRER L'INTRODUCTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI / LUTTE CONTRE LA COVID-19 | 7 |
| LE LAC DES GÉNÉRATIONS... .. | 8 |
| MON LAC | 8 |
| SOUVENIRS RENOUVELÉS | 9 |
| REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES..... | 9 |
| TROUSSE D'ACCUEIL... .. | 10 |
| TROUSSE D'INFORMATION | 10 |
| TIRAGE D'UN KAYAK..... | 10 |
| ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | 10 |
| LOCATION DE CHALETS AU QUÉBEC..... | 11 |
| SAVIEZ-VOUS QUE..... | 12 |
| MERCI CLAUDE..... | 12 |

Photographie : Claude Grenier

Pour plus de détails,
suivez-nous sur



Municipalité
Ste-Cécile-de-Whitton



Desjardins

Caisse de Lac-Mégantic-le Granit



graphisme | photographie

MOT DU PRÉSIDENT



Je n'ai jamais eu autant de difficulté à écrire ce mot du président que cette année. La Covid-19 chamboule nos habitudes de vie, nos projets personnels mais également ceux de l'APEL3M. Aurons-nous (et surtout, pourrions-nous tenir) une fête au lac cette année ? Les quais pourront-ils être installés ? L'assemblée générale annuelle de l'association aura-t-elle lieu ? Serons-nous dans l'obligation de fermer la halte des Trois-Milles tout comme la municipa-

lité a fermé ses parcs ? Une chose est certaine, et c'est ce qui est rassurant, notre association sera présente et active, avec ou sans la Covid-19.

J'aimerais d'abord vous remercier grandement de votre participation à l'assemblée générale de l'an passé : un record de présences, de beaux échanges, des idées qui émergent et une très grande joie pour nous, membres du CA, qui travaillons pour le lac mais également pour vous. Merci de nous soutenir, par votre présence, votre intérêt et votre participation. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration de l'APEL3M: sans leur engagement, leur temps et leur passion, l'asso-

ciation ne serait pas ce qu'elle est.

Cette année, notre projet est en continuité avec ceux des années 2019 et 2017. Il sera, lui aussi, axé sur les eaux de ruissellement, mais au sens élargi. Depuis plusieurs années, les eaux de ruissellement ont été étudiées : les stagiaires Kim et Audrey ont travaillé d'arrache-pied pour nous proposer, à la lumière des études et analyses du lac Trois-Milles, des recommandations que nous pourrions enfin réaliser au cours de l'été 2020. Ainsi, des seuils de rétention seront mis en place, des bassins de sédimentation seront créés, un fossé mitoyen sera creusé, mais le plus grand projet cet été, sera la rencontre avec tous nos producteurs forestiers, agri-

coles et autres. Pour cet important mandat, nous avons retenu les services de Julien de Grasse, étudiant inscrit au baccalauréat en génie agroenvironnemental et ayant déjà en poche un diplôme collégial en agroenvironnement. Grâce à ses compétences, nous sommes confiants que ce projet sera mené de main de maître.

Julien travaillera conjointement avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), le Club agroenvironnemental de l'Estrie (CAE), la MRC du Granit ainsi qu'avec notre municipalité. Le but de son travail vise à réduire les impacts des eaux de ruissellement en privilégiant l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales et ce, à la grandeur de la municipalité.

Vous aurez sûrement la chance de le rencontrer durant son séjour de 15 semaines au lac Trois-Milles.

Il est important de mentionner que nous demeurons à votre écoute et disponibles pour vous. Il sera probablement plus difficile de se rencontrer cet été si le confinement devait se poursuivre, mais vous pouvez facilement nous rejoindre via notre adresse courriel : apel3m@hotmail.com ou encore, me rejoindre par téléphone au (819) 583-4108.

Je vous souhaite un été rempli de bonheur auprès de votre ravissant lac.

Pierre Dumas, Président

PLAN D'ACTION 2020

L'année 2020 sera fort occupée pour les membres du conseil d'administration de l'APEL3M. En effet, le 5 janvier dernier, ceux-ci ont adopté le plan d'action suivant :

Maintien des mesures préventives pour contrer l'introduction du myriophylle à épi dans le lac Trois-Milles :

- Contrôle de l'accès au lac via la halte des Trois-Milles / les descentes privées
- Sensibilisation et éducation auprès des usagers du lac / locateurs

Projet été 2020 - « Réduire les impacts du ruissellement »

Embauche d'un étudiant, spécialiste en agroenvironnement

Assurer le suivi des dossiers auprès de la municipalité

Suivi serré du dossier de la carrière Polycor

Faire le suivi auprès de certains propriétaires dont les bandes riveraines sont non conformes

Équipes de bénévoles :

- Halte des Trois Milles / Renouée du Japon / Quais / Bouées

Accueil des nouveaux propriétaires:

- création d'une trousse d'accueil visant à informer sur les différentes réglementations municipales, MRC ou autres ainsi qu'à leur présenter l'APEL3M

Prises de mesures pour vérifier la qualité de l'eau (RSVL)

Création de comités ad hoc :

- Code d'éthique des locateurs / Airbnb
 - consultation et participation des locateurs
 - rédaction du code
- Règlement municipal concernant les bateaux à moteur
 - mise en application
 - exceptions

Activités sociales

- Estivales / autres...

Journal « InfoAPEL3M » 2020

Assemblée générale annuelle 2020

Herbier (protection avec du maktak)

Campagne d'adhésion

Achat de bouées supplémentaires

Transmission d'informations plus fréquentes aux membres via courriel / poste

Alimenter la page Facebook

Participer aux différentes activités et rencontres proposées (RAPPEL, COBARIC, COGESAF, MRC,...)

PRÉSENTATION DE NOTRE STAGIAIRE

Bonjour à tous et à toutes!

Mon nom est Julien de Grasse et j'ai la chance de travailler avec l'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Trois-Milles (APEL3M) pour mon stage de l'été 2020. Je suis étudiant à l'Université Laval au baccalauréat en génie agroenvironnemental, à la fin de ma première année. Suite à une formation technique en production horticole et environnement à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière, j'ai choisi de pousser mes connaissances dans un domaine qui me tient à cœur, la préservation des cours d'eau naturels et la santé de l'environnement.

Mon parcours technique m'a emmené à côtoyer des agronomes et des ingénieurs d'expérience et a préparé ma formation de base en agronomie. La portion universitaire de mon parcours est pour le moment plutôt axée sur le génie, mais j'ai la ferme intention de maintenir mes compétences agronomiques afin de porter le double chapeau d'ingénieur et d'agronome.

De ce fait, je suis heureux de travailler avec l'APEL3M cet été, afin de faire l'expérience aux premières loges de ce défi qu'est la conciliation entre l'agriculture et l'environnement naturel au 21^e siècle. Mon travail tournera majoritairement autour de 3 axes, soit la sensibilisation des pro-

ducteurs agricoles et forestiers aux enjeux auxquels le lac fait face, la vérification de la conformité des bandes riveraines, fossés et autres ouvrages de génie concernant la gestion de l'eau de surface et enfin, la discussion de changements aux pratiques culturelles et aux méthodologies de travail pour réduire l'impact de ces productions sur les eaux de surface. En plus de ces tâches, j'assurerai le suivi des projets de l'APEL3M.

Afin d'accomplir ce mandat, je devrai me rendre près de vos propriétés. Il me fera plaisir alors de discuter avec vous de mon travail du moment et de partager mes observations concernant un élément de votre proprié-



té dont je fais l'étude. Il va de soi que votre accord sera primordial à ma présence sur vos propriétés.

J'ai bien hâte d'entrer en fonction et de vous rencontrer, et je vous sou-

haite par la présente un bel été!

Julien de Grasse
Étudiant en génie agroenvironnemental, Université Laval

**«Papa
j'aimerais bien en profiter
aussi demain...»**



Association
pour la **Protection**
de l'**Environnement**
du **Lac trois milles**



RETOUR SUR LE PROJET DE L'ÉTÉ 2019

Tous les riverains se souviendront d'Audrey Lefrancq, étudiante au sourire communicatif, engagé l'été dernier.

Avant qu'elle ne nous quitte, je lui avais demandé un défi presque impossible à relever : rédiger cinq rapports sur les projets de l'été 2019. Toutefois, elle a réussi à remettre quatre rapports sur les cinq demandés : un travail colossal !

Faute de temps, un des rapports n'a pu être rédigé par Audrey, soit celui sur le suivi de l'évaluation de l'état des fossés, des routes et des ponceaux du bassin versant du lac Trois-Milles. C'est tellement compréhensible vue la lourdeur de cette tâche ! J'en suis pleinement conscient puisque je tente présentement tant bien que mal de produire ce rapport manquant, épluchant, relisant, analysant la montagne de données qu'elle m'a laissée.

Dans la première partie du suivi de l'évolution de la qualité de l'eau, elle nous fait part de ses résultats comparatifs

avec les années antérieures. D'après ces données, le lac est en bonne santé actuellement, mais les résultats sont proches de la limite considérée comme idéale. Pour pouvoir conserver une excellente vie aquatique, l'oxygène dissous doit se situer au-dessus de 80%. En 2019, le lac Trois-Milles a obtenu un pourcentage de 81.9%

Dans la seconde partie du suivi d'évolution des bandes riveraines du lac Trois-Milles, Audrey mentionne qu'après avoir visité tous les terrains riverains (soit 92 au total), 19 étaient classés B par manque de recouvrement de la rive, 73 classés A étant considérés réglementaires et aucun n'a obtenu la note C pour non conforme. Tous les

propriétaires classés B ont été rencontrés et informés de la réglementation.

En comparatif, en 2012, sur les 91 propriétés évaluées, 51 classées étaient classées A, 34 classées B et 6 classées C.

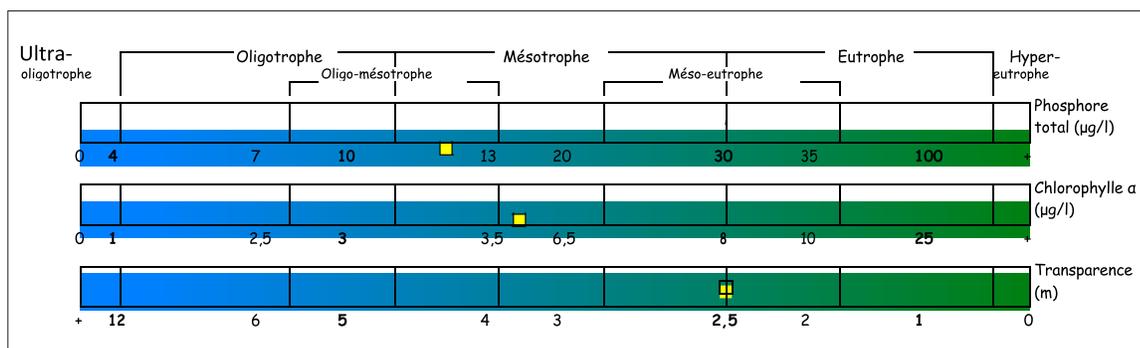
Le 4e rapport de Audrey porte sur l'évaluation du ruissellement se déversant au lac Trois-Milles. L'analyse des résultats nous apprend que seules 5 propriétés possèdent une pente supérieure à la moyenne, bien qu'elles ne dépassant pas les 25°. En général, une majorité des résidences possèdent une gouttière avec arrivée sur un milieu perméable, réduisant ainsi le ruissellement. De plus, une résidence possède

un récupérateur d'eau. À noter également la présence de 3 descentes de bateau (encore) mal conçues.

Afin de connaître la qualité des fossés, des analyses ont été effectuées à différentes dates. Des prises de mesures de turbidité et de PH ont été effectuées aux exutoires et des recommandations seront soumises à la municipalité. De plus, il y a un problème de ruissellement provoquant de l'inondation lors de grands coups d'eau. La municipalité corrigera, avec l'aide de l'APL3M, la situation durant l'été 2020.

La cinquième partie des rapports d'Audrey porte sur le Suivi et le contrôle des espèces exotiques

envahissantes du bassin versant du lac Trois-Milles. Dans ce rapport, Audrey nous apprend que 5 espèces envahissantes sont présentes sur le territoire, soient : la Renouée du Japon, le Roseau commun (également appelé la Phragmite), l'Impatiète de l'Himalaya, la Salicaire pourpre et la Pétasite japonaise. Plusieurs des propriétaires touchés par ces espèces ont été rencontrés afin de les informer de la problématique. Aussi, l'APL3M travaille présentement avec les propriétaires concernés à l'application de mesures de contrôle ou d'éradication sur des colonies de Renouée du Japon.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 : SAMEDI LE 05 SEPTEMBRE À 9H

L'assemblée générale annuelle de l'APL3M aura lieu samedi le 5 septembre 2020 à 9h00 au 2e étage de l'ancien édifice municipal de Ste-Cécile de Whitton. Nous invitons tous les riverains

ainsi que les amis du Lac Trois-Milles à venir nous rencontrer.

Cette année encore, lors de l'AGA, nous vous présenterons les résultats de notre projet

de l'an dernier en plus de vous informer sur ceux de cette année. De plus, nous serons aussi là pour répondre à vos questions et plus qu'ouverts à vos suggestions et commentaires.

Venez en savoir plus sur le lac Trois-Milles et faire entendre votre point de vue !

Vous pourrez, si vous ne l'avez pas déjà, vous procurer votre nouvelle

carte de membre et ainsi nous soutenir dans nos activités.

On vous y attend !

RÉSUMÉ DE L'AGA 2019

L'APEL3M est très heureuse de la participation record de 45 personnes à la 16^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 31 août, signe du grand intérêt des membres. Ces dernières années, plusieurs nouveaux propriétaires se sont ajoutés et c'est rassurant et encourageant de constater qu'ils ont à cœur la protection du lac Trois-Milles.

En début d'assemblée, le président, Pierre Dumas, a pris un moment afin de connaître l'opinion des membres présents concernant leur association. Par la suite, il y a eu suivi des dossiers «courants», l'adoption des modifications au «Code d'éthique du riverain et de l'utilisateur du lac Trois-Milles» ainsi qu'au «Code d'éthique et règlements du locataire» - préalablement adoptées par le c.a. de l'APEL3M le 30 juin 2019 - ainsi qu'une

brève présentation du rapport du projet de l'été 2019 «Ensemble en action pour le lac Trois-Milles». Il a été question de la qualité de l'eau du lac Trois-Milles, du suivi de l'évolution des bandes riveraines, des fossés et du ruissellement ainsi que des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Les états financiers 2018 ont été adoptés par l'assemblée et les élections ont permis à Linda Leclair et Zakia Ares de joindre le conseil d'administration.

En fin d'assemblée, les membres ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue et d'échanger sur les sujets qui les intéressaient. Les échanges ont été francs et le climat positif.

Somme toute, une bien belle AGA.

RÈGLEMENT NO 2019-07 SUR LES NUISANCES

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton

Dans l'optique de sensibiliser sa population afin de prévenir l'implantation et la propagation de plantes exotiques envahissantes sur son territoire la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton a inclus dans son nouveau règlement sur les nuisances un nouvel article portant sur les Espèces végétales nuisibles.

Il est donc dit à l'article 24 de la section III du règlement entré en vigueur le 5 juillet 2019, que :

Constitue une nuisance la propagation des espèces végétales nuisibles telles que l'herbe à poux (ambrosia spp), l'herbe à puce (rhus radicans) et des espèces exotiques envahissantes comme la berce du Caucase (heracleum mantegazzianum) ou toute espèce reconnue comme telle



Berce du Caucase

par le gouvernement du Québec, dont notamment celles identifiées au projet sentinelle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est interdit de planter, élever, maintenir ou favoriser la croissance ou la propagation de telles espèces.

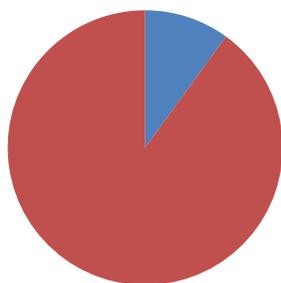
Et à l'article 32 de la section V, que :

Quiconque contrevient aux dispositions des articles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 22, 23 et 24 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300\$, ladite amende ne pouvant excéder 600\$.

Le texte complet du règlement est disponible sur le site de la municipalité.

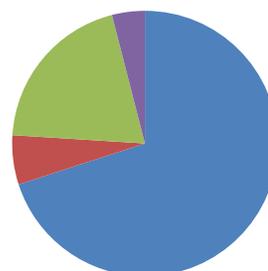
RAPPORT COMPTABLE 2019

Revenus



- Cotisation des membres 10%
- Subventions 90%

Dépenses



- Salaire étudiant 70%
- Assurance 6%
- Équipement 20%
- Papeterie 4%

SOYONS ENGAGÉS DANS LA PROTECTION DES COURS D'EAU

Un mot de Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau pour la MRC du Granit

Sensibilisation et accompagnement pour les Plantes Exotiques Envahissantes

Comme action de notre campagne régionale de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes (PEE), nous avons élaboré un programme de formation de « Sentinelle » des cours d'eau et des lacs. La formation porte sur les moyens d'exercer une vigilance efficace pour la santé de nos lacs, non seulement pour les PEE, mais aussi pour les autres problématiques liées à l'eau. La formation donne aussi des outils pour être en mode sensibilisation. L'an dernier, 33 participants ont répondu à l'appel et ont appris, entre autres, à reconnaître le myriophylle à épis. Deux séances de formation s'adressant à tous (élus, employés municipaux, riverains, plaisanciers, etc.) sont prévues pour 2020. Au sujet des stations de lavage des bateaux, la MRC du Granit aide certains projets. Mon rôle est de mobiliser les acteurs autour de projets communs, d'en faciliter le démarrage et de conseiller les acteurs. Des projets pour le lac Mégantic, le lac McKenzie, le lac aux

Araignées et le Petit lac Lambton sont en préparation. Le lavage obligatoire des bateaux avant leur mise à l'eau est planifié pour l'été 2020. D'autres projets pour le lac Drolet, le Grand lac Saint-François et le lac Aylmer sont actuellement à l'étude. La MRC du Granit deviendra-t-elle une des premières MRC à attaquer régionalement ce problème ?

La MRC du Granit prépare son PRMHH

La MRC du Granit travaille l'important dossier qu'est le Plan Régional des Milieux Humides et Hydriques (PRMHH). La réalisation de ce plan est une obligation légale découlant de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH). Il s'agit d'un document de planification qui vise à conserver les milieux humides et hydriques (cours d'eau et lac) d'intérêt sur le territoire d'une MRC, tout en favorisant un aménagement durable et structurant. Il repose sur un état de situation et sur l'analyse des enjeux de conservation et de développement, tant urbains que ruraux. Le PRMHH comprend une réflexion stratégique, un plan d'action



et des mesures de suivi. Les sept MRC de l'Estrie se sont regroupées pour effectuer conjointement les premières étapes de ce projet d'envergure. Un exemple d'application concrète pour le volet hydrique du plan serait la mise en œuvre d'une stratégie pour lutter contre l'érosion des cours d'eau. Pour le volet sur les milieux humides, un exemple d'application serait de protéger davan-

tage de milieux naturels à haute valeur écologique, faunique et paysagère, en leur adressant une vocation de conservation a u s c h é m a d'aménagement de la MRC. Le plan devra être terminé d'ici le 16 juin 2022. Son élaboration nécessitera un processus de concertation entre les nombreux acteurs concernés (élus, propriétaires, organismes de bassin versant, associa-

tions riveraines, Union des producteurs agricoles (UPA), producteurs agricoles et forestiers, promoteurs, groupe de conservation, etc.). Un beau défi !

Par Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau pour la MRC du Granit

MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE CONTRER L'INTRODUCTION DU MYRIOPHYLLE À ÉPI / LUTTE CONTRE LA COVID-19

Le myriophylle à épi (MàÉ) est reconnu comme l'une des pires plantes aquatiques parmi les espèces exotiques envahissantes. Lorsqu'il s'introduit dans un plan d'eau, il est impossible de s'en débarrasser. Actuellement, il infeste plusieurs plans d'eau de la région et menace les autres, y compris le lac Trois-Milles.

L'actuelle pandémie à la COVID-19 permet de faire un parallèle «dramatique» entre la santé de la population, la santé du lac et la sortie de ces crises.

Malgré l'épouvantable effet que la COVID-19 aura eu dans pratiquement tous les aspects de nos vies, nous avons espoir que grâce aux mesures préventives imposées par nos gouvernements, nous pouvons éviter le pire. De plus, les recherches entreprises dans le monde entier afin de développer des médicaments et un vaccin nous rassurent aussi quant à un futur débarrassé de ce virus.

Aucune découverte ne s'annonce pour freiner l'augmentation du nombre de lacs au Québec et ailleurs, contaminés par le MàÉ. Aucun traitement ou «vaccin» pour contrer sa propagation et l'infestation des lacs, si

ce n'est que par des mesures préventives.

Aussi, comme les déplacements des embarcations allant de lac en lac représentent le principal foyer de la transmission de la «maladie», il va de soi qu'ils devraient être limités aux «besoins essentiels».

Idéalement, une embarcation devrait être utilisée que sur un plan d'eau au cours d'une saison, fini les déplacements d'un lac à l'autre.

Mais en cas de déplacement «essentiel», tout propriétaire d'embarcation devrait avoir l'obligation de laver son embarcation ainsi que toutes les pièces d'équipement qui ont été en contact avec le dernier plan d'eau visité ou de les avoir laissé sécher plus de 5 jours avant la mise à l'eau.

À titre de propriétaires riverains, vous avez la responsabilité de contrôler l'accès au lac via votre terrain et dans la mesure du possible d'offrir à vos visiteurs vos propres embarcations.

Pour sa part, l'APEL3M maintient la barrière «cadenassée» à la descente à bateau au terrain de la halte des Trois Milles, rue Principale. Les gens de l'extérieur désireux d'avoir accès au lac



doivent rencontrer l'une des personnes responsables, s'engager à respecter les exigences spécifiées, signer le contrat de droit d'accès et prendre leur carte «Ami du lac» afin d'obtenir leur clé pour avoir accès au lac.

L'efficacité de cette mesure de prévention tient à la bonne foi et au sens des responsabilités des propriétaires d'embarcation, nous en sommes bien conscients.

Donc, contrairement à la COVID-19 qui finira par

disparaître, la présence du MàÉ dans les lacs va perdurer. Nous ne pouvons actuellement nous fier que sur des mesures préventives telles que :

R É D U I R E L E S DÉPLACEMENTS DE LAC EN LAC

CONTRÔLER L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU

L A V E R , L A V E R , L A V E R ... L E S EMBARCATIONS

Mais quand, pourrons nous compter sur des directives émises par «un directeur de la santé de

nos lacs» ?

Malgré l'ironie de cette question, force est de constater que le MàÉ ne représente pas une menace pour notre vie mais bien pour la survie de tout plan d'eau tel que le lac Trois-Milles.

À ce jour nous ne retrouvons pas de trace du MàÉ dans le lac Trois-Milles.

À nous tous d'agir pour qu'il en demeure ainsi...

LE LAC DES GÉNÉRATIONS

Au fil du temps, des années, des événements, le lac Trois Milles est mon lieu de ressourcement préféré. Pour tout dire, « mes vraies vacances sont ici ». Le plan d'eau de ce lac est la partie la plus visible et attractive. Mais, au-delà de cette vue, l'environnement constitue un milieu de vie inestimable.

D'invité à locataire, puis propriétaire au fil de ces 40 dernières années, mes enfants entretiennent leurs souvenirs d'enfance à chacun de leur séjour. Nos petites-filles adorent leur séjour au chalet : la baignade, la chaloupe, la pêche, les « smore's » autour du feu, les jeux de société, la levée des œufs au poulailler. Des activités avec Mamie telles une balade à la ferme, la cueillette des fruits et des fleurs et que dire de cette passion pour l'équitation ! Pour Florence 8 ans et Charlotte 10 ans, leur incontournable visite chez Rolande et Claude implique un passage obligé lors de leur séjour au lac.

Témoin actif de l'évolution du lac, je suis de cette génération des années 1980-2000 où la culture « du chacun pour soi » était priorisée. Le défrichement des terrains, les bateaux à moteur haute performance, les sports nautiques, la beauté des pelouses rehaussée par ces engrais chimiques, la coupe des arbres en bordure du lac

et encore... avaient préséance pour le mieux-être du « chacun pour soi ». En épuisant ses défenses naturelles, le lac Trois Milles vieillit. Des signes avant-coureurs menacent sa survie incluant ses rives et la valeur des propriétés.

Les années 2000 et les suivantes ont fait basculé la culture du « chacun pour soi » grâce à la création de l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Trois Milles (Apel3M). J'ai relu tous les bulletins d'informations de l'Apel3M diffusés entre les années 2003 et 2019, bulletins dédiés aux riverains du lac Trois Milles. Les présidents du conseil d'administration (CA), Josette Maranda, Dominique Massé et Pierre Dumas, dans leur mandat respectif, ont insufflé une seconde vie à notre lac. En s'impliquant au sein de comités pour le présent et le futur du lac, des riverains ont influencé le voisinage à mettre en commun les ressources disponibles sous l'acronyme des 3P (Protéger Préserver Profiter). Les riverains propriétaires souscrivent à cette nouvelle approche puisque l'Association compte à ce jour 120 membres. Près de 90% des riverains propriétaires ont à cœur de soutenir le travail colossal et inlassable des administrateurs engagés qui les représentent. Les enseignements diffusés aux

riverains par des intervenants aux assemblées générales annuelles m'ont permis de mieux comprendre le vocabulaire et les impacts concernant la protection du littoral, la bande riveraine, la faune aquatique, les exigences de la MRC du Granit, l'importance des champs d'épuration, les algues bleues (cyanobactéries) et j'en passe qui sont autant de facteurs clés tributaires des humeurs de notre lac.

De nombreuses études diversifiées, réalisées et diffusées confirment à ce jour que le lac Trois Milles est fragile, sensible et qu'il nécessite une surveillance constante, une vigilance sans relâche. De plus, des indésirables aux portes de notre lac, tels le phosphore et le myriophylle à épi, menacent la survie du lac. Les riverains le savent fort bien et gardent l'œil ouvert.

Je veux nager encore de nombreuses années dans ce lac, le Protéger, le Préserver et avant tout, en Profiter ! Un legs d'espoir et d'actions pour le lac Trois Milles :

Le Lac des Générations.

Jean-Luc Beaumont

Administrateur au CA

MON LAC

La vie est simple, et, comme nous la compliquons, la vie est complexe : nous ne savons pas être simple avec elle.

Nous en savons trop, c'est pour cela que la vie nous échappe, trop, et si peu.

Avec ce peu nous sommes en présence de l'immense.

Notre vanité nous abêtit.

L'expérience et le savoir nous enchainent et les eaux de la vie passent sur nous.

Cela est tel que nous assistons à la destruction, au fil des années, de notre beau lac Trois-Milles, notre fierté, notre image, notre souffle.

Je vous emporte avec moi.

Tout était calme autour du lac, c'était une belle soirée d'été calme et libre.

La surface de l'eau était lisse, les arbres se reflétaient dans ce miroir, qu'on ne savait plus quel monde était le reflet de l'autre.

Pas une ride sur les eaux, et les riverains qui quelquefois parlaient fort, n'osaient pas faire de bruit et troubler le silence.

Le silence appelle et retient toute chose.

J'ai trouvé cet endroit tranquille au bord du lac Trois-Milles.



Je ne connaissais pas le bonheur, je l'ai découvert avec ce mélange de terre et l'étendu bleu du lac.

Domage, une sensation de percevoir que mon lac se détériore avec les gestes de l'humain me frustre.

Je m'évade dans mes rêves. Des enfants se baignent et rient à cœur joie, des pédalos et des embarcations sans moteur glissent sur l'eau.

Rien ne vient polluer ce bonheur.

Nos agriculteurs ont compris et ont agis.

La ville, les citoyens, les responsables se sont unis et ont collaborés ensemble.

Cette nouvelle réalité me berce dans un temps indéfini où la complexité de l'homme n'existe plus.

J'ouvre mes yeux.

J'écris ces quelques mots et je crie tout fort.

Passons à l'action, protégeons notre Lac,

Zakya

SOUVENIRS RENOUVELÉS

Du plus lointain souvenir que je puisse me remémorer, la charmante municipalité de Ste-Cécile de Whitton en fait partie. Du haut de mes trois ans, je me souviens encore de cette balade en voiture qu'il nous fallait faire à partir de la rive-sud de Montréal afin de venir visiter mes grands-parents dans la maison familiale au cœur du village, oncles et tantes, cousins et cousines. La côte du Neuf avec ses rails de chemin de fer tout au bas me semblait comme des montagnes russes un peu usées où l'on rebondit, avec la vitesse accumulée dans la descente et où notre cœur semble vouloir sortir de notre poitrine. J'attendais ce moment pendant des heures et je savais que quand cette

énorme côte était enfin là, nous étions presque arrivés, d'où la fameuse question que je répétais sans cesse : «Papa, quand est-ce qu'on arrive?» Mais une fois arrivés, quel bonheur!

La vie a suivi son cours, j'ai grandi et poursuivi mes études. Les occasions de venir à Ste-Cécile de Whitton se faisaient rares jusqu'au jour où ma mère eut l'occasion de revenir y vivre, en bordure du lac Trois-Milles. J'y ai passé moi-même cinq merveilleuses années jusqu'à ce que le travail m'amène ailleurs. Aujourd'hui, chaque fois que la vie me le permet, je saute dans ma voiture pour y revenir! Vous savez, dans la vie, nous ne sommes pas toujours conscients de la chance



que nous avons et c'est seulement quand on est privé d'une chose qu'on se rend compte de l'importance qu'elle avait. Cette hâte d'arriver quand je n'étais qu'une toute petite fille, je l'ai toujours 40 ans plus tard. C'est difficile à expliquer, mais une fois que je quitte l'autoroute et que je m'approche du lac, tout le stress s'envole. La nature généreuse, les paysages pittoresques m'enveloppent d'un sentiment de bien-être difficile à décrire. La vie au Lac est une réelle bénédiction pour moi et pour plusieurs, j'en suis certaine. Dormir sans avoir à fermer les rideaux

car il n'y a pas de pollution nocturne, se réveiller au son des oiseaux et non celui des voitures ou des sirènes des véhicules d'urgences, entendre les criquets et voir les lucioles en été, les pistes de chevreuil et de lièvre dans la neige en hiver, ça n'a pas de prix. Et que dire des gens! Tous plus sympathiques les uns que les autres!

La vie au Lac, c'est une belle randonnée en chaloupe avec les gens qu'on aime, en eaux calmes. C'est des couchers et des levers de soleil aux couleurs flamboyantes sur une

surface d'eau miroitante. C'est une nature généreuse et des gens au cœur gros comme le ciel, toujours prêts à vous aider quand besoin est. On m'a accueilli à bras ouvert et c'est pourquoi j'ai voulu me joindre à la belle équipe de l'Apel3M afin que cet endroit que j'aime tant, demeure comme dans mes plus beaux souvenirs. Chaque fois que j'ai le cœur gros car je dois partir pour un temps, je sais qu'il ne reste qu'un moment avant que ce soit à mon tour, de venir m'établir en permanence, là où mon cœur d'enfant et mes plus beaux souvenirs sont toujours.

Julie Raymond

REMERCIEMENTS À NOS PARTENAIRES FINANCIERS QUI ONT PERMIS LA RÉALISATION DE NOTRE PROJET DE L'ÉTÉ 2020 « RÉDUIRE LES IMPACTS DU RUISSELLEMENT »



TROUSSE D'ACCUEIL... TROUSSE D'INFORMATION...

Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous vivons, il nous a été impossible de produire une trousse d'accueil telle qu'indiqué au plan d'action.

Les personnes responsables de ce dossier prévoient qu'elle sera complétée pour l'été 2021. Aussi, au lieu de réaliser une trousse d'accueil à l'intention des nouveaux propriétaires, il s'agira

d'une trousse d'information qui sera remise à tous les propriétaires autour du lac Trois-Milles avec une section plus spécifique pour les nouveaux propriétaires.

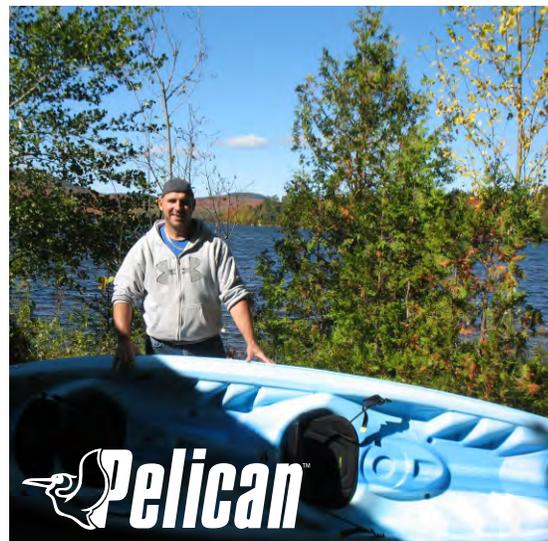
Pour vous donner un aperçu de certains des sujets de cette trousse, nous avons inséré un encart à conserver dans ce numéro de l'InfoAPEL3M.

TIRAGE D'UN KAYAK

Gagnant 2019

Le magnifique kayak 2 places offert gracieusement par PELICAN INTERNATIONAL INC de Laval a été gagné par monsieur Martin Gosse-
lin.

Le tirage a eu lieu le samedi 31 août dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'association et tous les membres en règle pouvaient gagner ce prix.



ACCUEIL DES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES...

Nous constatons qu'il y a eu ces dernières années l'arrivée de plusieurs nouveaux propriétaires

riverains au lac Trois-Milles. Aussi, soucieuse de cette situation, votre association souhaite

dorénavant rencontrer les nouveaux propriétaires afin de leur souhaiter, bien sûr, la bienvenue au lac, mais aussi pour les sensibiliser et les informer sur certaines des obligations qui viennent

avec l'acquisition d'une propriété au bord de l'eau.

C'est tous ensemble, qu'il est possible de ralentir le vieillissement du lac, de préserver ses rives et

cette belle qualité de vie que l'on retrouve autour du lac Trois-Milles.



LOCATION DE CHALETS AU QUÉBEC

De plus en plus de chalets sont offerts en location autour du lac Trois-Milles. Bien que cela contribue à faire connaître ce merveilleux lac, il peut aussi être source de conflits entre voisins et de questionnements, notamment quant à la légalité de cette pratique et de ses modalités.

La loi au Québec

Au Québec, un propriétaire désireux de louer son chalet doit obtenir de la Corporation d'industrie touristique du Québec (CITQ) une attestation de classification qui prend la forme d'un panonceau où il est indiqué un résultat de classification en nombre d'étoiles ou de soleils. Cette attestation ne peut être délivrée sans un certificat de conformité à la réglementation municipale. Louer sa propriété à court terme sans détenir une attestation de classification est passible d'amendes pouvant varier de 2500 \$ à 100 000 \$. Depuis le 1er mai 2020, tout locateur est aussi dans l'obligation d'obtenir un numéro d'établissement et de l'afficher sur toute publicité et site Internet (AIRBNB, réseaux sociaux ou autres) et de fournir une copie de l'autorisation qui permet l'exploitation de l'établissement.

Si vous offrez votre chalet en location, vous devez respecter certaines obligations fiscales relatives à la déclaration de revenus. Vous devez également vous inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement ainsi qu'aux fichiers de la TPS et de la TVQ. Les propriétaires-locateurs doivent déclarer

tous les revenus obtenus par location. Outre la TPS et la TVQ, les résidences de tourisme – qui comprennent les chalets – doivent payer une taxe sur l'hébergement. Dans le cas où un locateur utilise Airbnb, il n'a pas à s'inscrire afin de percevoir les taxes applicables, mais Airbnb doit le faire directement, par la plateforme, au moment d'une réservation. Airbnb doit remettre les montants ainsi perçus à Revenu Québec quatre fois par année.

Il est dans l'intérêt des propriétaires de préciser à leur assureur qu'ils louent leur chalet, sinon ils pourraient ne pas être indemnisés en cas de sinistre. De plus, il est important de s'assurer que les équipements sanitaires du chalet loué sont en mesure d'accueillir le nombre de personnes ciblées par la location. Dans les zones non urbanisées, les gens ont généralement une fosse septique, un champ d'épuration et un puits. Le permis est accordé en fonction du nombre de chambres à coucher de leur habitation. Quand une maison reçoit régulièrement plusieurs invités, cela a des répercussions sur la nappe phréatique des voisins ou la qualité de l'eau rejetée dans les installations septiques.

Sachez que la liste de tous les établissements d'hébergement touristique qui sont exploités conformément à la loi est disponible sur le site de QuébecOriginal. Sachez également qu'il est possible de dénoncer un établissement d'hébergement non conforme en communi-

quant avec Revenu Québec au 1(855)208-1131.

Des conflits

La location de chalets en soi n'est pas problématique, c'est souvent le genre de clientèle que ces locations à court terme attirent qui l'est. Lorsque les chalets se remplissent semaines après semaines d'un important groupe de fêtards, c'est la qualité de vie des voisins et la quiétude d'un lac qui est en jeu. Lorsque les policiers doivent intervenir à certains endroits, et ce, à plusieurs reprises, puisque les locateurs ne sont jamais les mêmes personnes, que les gens viennent à plusieurs voitures, que le bruit et les dérangements sont fréquents, c'est à ce moment que les locations de chalet deviennent problématiques. L'été, les gens sont plus à l'extérieur, les fêtes finissent tard et cela dérange le voisinage, d'où l'importance pour les locateurs de bien encadrer et informer leurs locataires.

Des règlements municipaux

Certaines municipalités, soucieuses de protéger la quiétude de leur lac, ont complètement interdit la location de chalets dans certaines zones de villégiature. C'est le cas de la ville de Saint-Sauveur, où louer un chalet pour moins de quatre mois est désormais impossible, sauf dans les secteurs commerciaux. Dans ce dernier cas, les propriétaires doivent alors payer des taxes comme les autres propriétaires de commerces de la ville.

À Wentworth-Nord, il est

obligatoire de détenir une attestation de classification émise par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) bien sûr, mais aussi un permis municipal (au coût de 150\$) pour offrir de l'hébergement aux touristes. Là aussi, la location à court terme n'est permise que dans certains secteurs ciblés et le chalet en location doit être situé à au moins 25 m d'une résidence voisine. Le fait de louer un chalet sans permis est passible d'une amende de 1000\$ par jour pour une première offense et de 2000\$ en cas de récidive.

À Saint-Faustin-Lac-Carré, dans les Laurentides, toute résidence à moins de 150 mètres d'un cours d'eau ne peut être louée, à moins de disposer d'un droit acquis. De plus, on embauche chaque été une firme de sécurité (Garda World au coût de 15 000\$) par année pour assurer la quiétude de ce village. Leur rôle est de surveiller les résidences de tourisme problématiques, d'avertir les fêtards trop bruyants, de les documenter pour faire cesser le bruit que fait cette succession de vacanciers et de faire cesser la location illégale. En tout temps, les résidents peuvent appeler la firme. Dans le cas d'une résidence de tourisme récidiviste, la plainte des citoyens est envoyée à la Sureté du Québec et une amende entre 500\$ et 1000\$ est remis au propriétaire.

À Ste-Cécile de Whitton

Pour le moment, aucune réglementation n'interdit la location de chalets au lac Trois-Milles. Par contre un règlement municipal sur le

bon ordre et la paix publique existe. Il interdit, notamment, « d'utiliser sur un terrain privé, un haut-parleur ou autre instrument de manière à ce que les sons reproduits soient audibles à une distance de quinze (15) mètres ou plus de l'immeuble d'où proviennent ces sons et ce, lorsque ce fonctionnement est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage. Il est également interdit, la nuit, par la voix, un instrument ou un objet quelconque, une machine, un moteur, un véhicule routier, un appareil de radio, de télévision, un haut-parleur, tout appareil reproducteur ou amplificateur de son, un électrophone, un instrument de musique, une pièce pyrotechnique ou tout autre objet, de faire un bruit susceptible de troubler le repos des citoyens. Commets une infraction, toute personne qui, la nuit, chante, crie, jure ou cause tout autre bruit semblable dans les rues, parcs, places publiques ou lieux privés extérieurs de la municipalité. Est interdite, l'utilisation bruyante d'un véhicule, que ce véhicule soit en mouvement ou non, lorsque cette utilisation est susceptible de troubler la paix publique et la tranquillité du voisinage. »

Ce règlement vise autant les locataires bruyants que les propriétaires-locateurs qui n'encadrent pas suffisamment leurs locataires. Pour éviter les conflits, assurer la quiétude au lac Trois-Milles, il serait bien que ce règlement soit affiché dans tous les chalets offerts en location.

Saviez-vous que...

La pêche blanche au lac Trois-Milles

Quelques personnes se sont posé la question l'hiver dernier, à savoir s'il était possible de pêcher sur le lac durant l'hiver. Sachez, qu'il est strictement interdit de faire de la pêche blanche au lac Trois-Milles. Lorsque vous consultez la réglementation sur la pêche, on y trouve les dates auxquelles vous avez le droit de pratiquer ce

sport. Ainsi, lorsqu'aucune date n'est inscrite cela veut dire qu'il y a interdiction de pêche blanche et c'est le cas pour notre lac.

La bande riveraine / Rive

Le plan d'urbanisme de la municipalité demande de maintenir une bande riveraine / rive de 30 mètres autour des lacs des Trois-Milles et du Rat

Musqué et de protéger l'encadrement forestier de ces lacs (sur une distance de 300 m) en apportant certaines restrictions sur l'abattage d'arbres.

L'AGA

Étant donné la conjoncture (COVID-19), l'assemblée générale annuelle qui a lieu généralement la fin de semaine de la fête du travail sera peut-être remise ou tout simplement annulée. Nous vous tiendrons au courant

.....

Les nouveaux propriétaires

Depuis quelques années il y a eu plusieurs tran-

sactions immobilières autour du lac Trois-Milles. Aussi, l'APEL3M tient à souhaiter la bienvenue à tous ces nouveaux propriétaires.

La déglaciation

Le lac a dégelé le 2 mai et les derniers morceaux de glace sont disparus le 5 mai au grand plaisir des riverains.

Polycor

La carrière de Granit de Polycor n'a pas été exploitée en 2019, conséquence des rejets de sédiments liés à son exploitation.

Renouée du Japon

Plusieurs expériences pour éradiquer la Renouée du Japon ont été faites à la fin de l'été 2019 et les résultats seront connus au printemps mais surtout au début de l'été. Un beau dossier à suivre !

COVID-19

Aucun rapport avec le lac, mais en ces temps durs pour l'économie et pour nos petites entreprises, essayons d'encourager l'achat local. Un beau geste pour assurer la survie de nos commerces et de nos emplois.

MERCI CLAUDE

L'APEL3M a tenu à remercier Claude Grenier pour ses nombreuses années de contributions.

Claude est présent dans notre association depuis sa fondation en 2003. Il fait partie des membres qui ont créé ce que nous sommes aujourd'hui.

Claude a été le concepteur entre autres de notre acronyme APEL3M, de notre logo, du plan du quai que nous retrouvons à la halte.

Aujourd'hui encore, Claude fait le montage avec professionnalisme du journal que vous avez entre les mains et sachez qu'il est patient.



Claude, merci pour tout ton temps que tu as su mettre au sein de notre association.

L'APEL3M comptait en 2019, 120 membres dont 23 amis du lac. Le conseil d'administration était composé des personnes suivantes :
Président : Pierre Dumas

Vice-président : Dominique Massé
Secrétaire : Isabelle Boulet
Trésorière : Brigitte Champagne
Administrateurs : Marc-André Bouchard, Julie Raymond, Clément Roy, Jean-Luc Beaumont, Linda Leclair et Zakya Arès



Pour en savoir plus... et en voir plus...

Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton et vous aurez accès au menu déroulant APEL3M qui contient quantité

d'informations sur votre association et ses réalisations. De plus, toujours sur le site de la municipalité, vous pouvez accéder à la page Facebook de l'APEL3M. Bonne visite !

Ce bulletin est une initiative du comité de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Trois-Milles.

Si vous avez des commentaires, suggestions ou des opinions, vous pouvez nous joindre au 583-5695 (Isabelle Boulet) ou par courriel à: apel3m@hotmail.com.